

GENDARMERIE NATIONALE

UN JOUR DE REPOS POUR LA SAINTE GENEVIEVE !



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

NOVEMBRE 2016

Un repos pour la Sainte-Geneviève.

« *Sainte-Geneviève est la patronne des gendarmes.*

A l'occasion de la célébration de la Sainte-Geneviève, le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale (DGGN) vient de décider l'octroi d'un jour de repos supplémentaire à l'ensemble des personnels, civils et militaires de la gendarmerie.

Cette disposition sera mise en œuvre chaque année.

GendXXI salue cette décision qui permettra de rassembler les gendarmes autour de leur sainte patronne et met fin aux polémiques antérieures sur la récupération de cette journée de cérémonie. »



La fête de sainte Geneviève est célébrée dans toute la France.

En règle générale cette fête est célébrée au niveau des écoles de Gendarmerie, des compagnies, des escadrons, de la Garde Républicaine, des Groupements, des légions des Régions et de la Direction Générale de la Gendarmerie.

A une date la plus proche du 26 novembre, il y a la célébration d'une messe suivie d'un vin d'honneur ou pot d'amitié et dans certains endroits d'un repas avec les familles, les amis et les retraités.

Le SCSI-CFDT, respectueux des traditions et de toutes les religions laisse néanmoins chacun imaginer la polémique nationale immédiatement déclenchée si le directeur général de la police nationale accordait un jour de repos à tous ses personnels pour honorer une sainte dans un pays où la laïcité est quotidiennement au centre de tous les débats !

Les gendarmes ont bénéficié d'un protocole identique aux policiers en avril 2016 et d'un protocole pour la sécurité publique en octobre 2017. L'ensemble des policiers nationaux épuisés par une année difficile ne devraient-ils pas eux aussi bénéficier d'une journée de repos exceptionnelle ?